



# Sitzung vom 25. März 2019 Séance du 25 mars 2019

## Anwesend // Présents

John Mühlen, bourgmestre

Franco Campana, Bernard Jacobs, échevins

Guy Biren, Felix Miny, Henri Lommel, Marc Reiter, Alain Ries, conseillers

Laurent Reiland, secrétaire communal

## Abwesend // Absent

Laurent Weirig, conseiller

*Unter Ausschluss der Öffentlichkeit:*

### Ernennung eines Redakteurs

Herr Filipe Bastos Ferreira aus Welsdorf wird als Gemeindebeamter in der Funktion des Redakteurs ernannt.

*In öffentlicher Sitzung:*

### Punktuelle Änderung eines Teilbebauungsplans in Schrondweiler

Der Gemeinderat verabschiedet den Änderungsentwurf zum Teilbebauungsplan «Rue de l'école» in Schrondweiler, der von der Firma «BEST Ingénieurs-conseils» im Auftrag der Firma «Thomas & Piron Home S.A.» vorgelegt wurde und der den Bau von 5 Wohneinheiten vorsieht. Der Rat beschließt eine Entschädigung im Rahmen des betreffenden PAP zu verlangen, welche zum Bau einer Fussgängerverbindung zwischen dem betreffenden PAP-Gebiet und dem Feldweg «Dickerwee» dient.

### Außerordentlicher Zuschuss

Der Verein «Dësch Tennis Noumer» erhält einen Sonderzuschuss von 1.150 € für die Organisation eines Jugendturniers im Oktober 2018.

*A huis clos :*

### Nomination d'un rédacteur

Monsieur Filipe Bastos Ferreira de Welsdorf est nommé définitivement en tant que fonctionnaire communal à un poste de rédacteur.

*En séance publique :*

### Modification ponctuelle d'un plan d'aménagement particulier à Schrondweiler

Le conseil communal adopte le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Rue de l'école » à Schrondweiler, tel que présenté par le bureau « BEST Ingénieurs-conseils » pour le compte de la société « Thomas & Piron Home S.A. » et visant la construction de 5 unités de logement. Le conseil décide d'exiger une indemnité compensatoire dans le cadre du PAP en question qui servira à l'acquisition et à la réalisation d'une liaison piétonnière entre la zone du PAP concerné et le chemin rural « Dickerwee ».

### Subside extraordinaire

Un subside extraordinaire de 1.150 € est alloué à l'association « Dësch Tennis Noumer » pour l'organisation d'un tournoi pour jeunes en octobre 2018.

## Änderung einer Gebührenverordnung

Mit sieben Ja-Stimmen und einer Enthaltung (Herr John Mühlen) erhöht der Rat die Gebühren für die Ablagerung von Bauschutt auf dem Gebiet der Gemeinde Nommern von 1 € auf 2 € pro Tonne.

## Fahrradweg

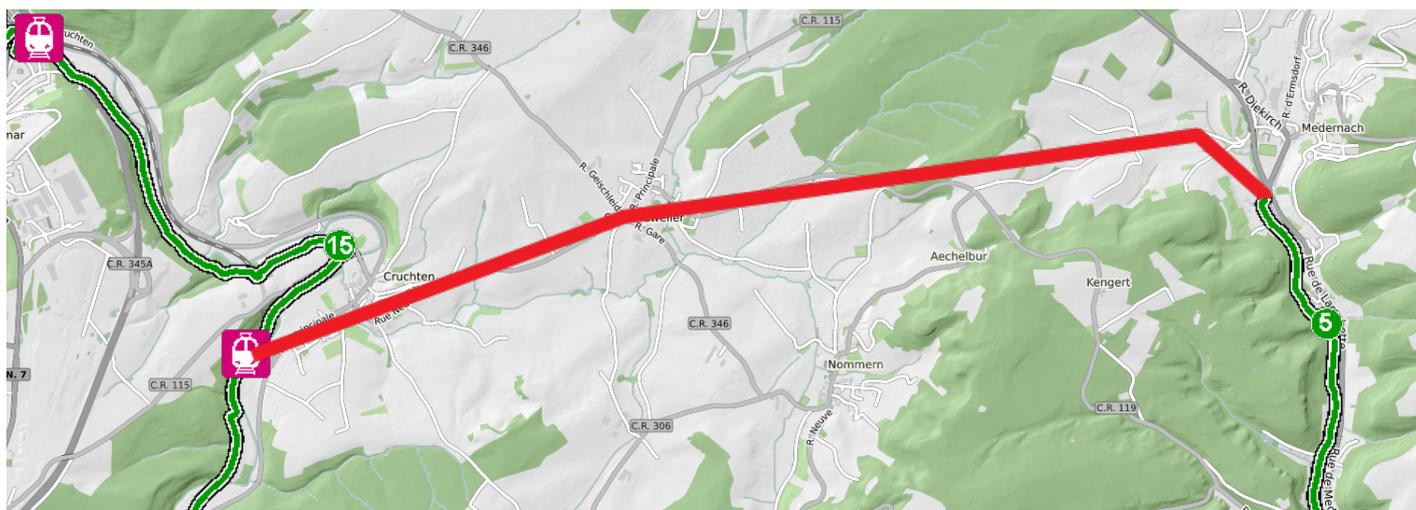
Angesichts der Bedeutung des Projekts für unsere Gemeinde und ihre Einwohner und um seine Umsetzung zu beschleunigen, richtet der Gemeinderat eine Anforderung zwecks Bau eines Radweges an den Minister für Mobilität und öffentliche Arbeiten. Dieser Radweg soll die Gemeinden Nommern und Aerezndall, zwischen Cruchten und Medernach, über Schrondweiler verbinden. Der Text des genannten Antrags sowie die Antwort des Ministers finden Sie auf den folgenden Seiten.

## Modification d'un règlement-taxe

Avec sept voix pour et une abstention (M. John Mühlen) le conseil augmente la taxe pour la mise en décharge de déchets inertes sur le territoire de la commune de Nommern de 1€ à 2€ par tonne de déchets.

## Piste cyclable

Vu l'importance du projet pour notre commune et ses habitants et afin d'accélérer sa mise en œuvre, le conseil communal adresse une motion concernant la réalisation d'une piste cyclable au Ministre de la Mobilité et des Travaux publics. Ladite piste cyclable est censée relier les communes de Nommern et de la Vallée de l'Ernz, entre Cruchten et Medernach, via Schrondweiler. Le texte de ladite motion, ainsi que la réponse de la part du Ministre se trouvent aux pages suivantes.



Point de l'ordre du jour no 5

## Motion concernant la réalisation d'une piste cyclable entre Cruchten et Medernach

Le Conseil communal,

...

à l'unanimité des voix

émet la motion ci-suivante à l'adresse de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :

Le conseil communal de la commune de Nommern tient à souligner l'importance du projet de l'aménagement de la piste cyclable nationale « Feelser Jangeli » (PC24) entre Cruchten et Medernach.

La piste cyclable en question est prévue par la loi du 28 avril 2015 relative au « réseau cyclable national et aux raccordements de ce réseau vers les réseaux cyclables communaux » en tant que

piste cyclable nationale PC24 « itinéraire cyclable Feelser Jangeli assurant l'accès vers les itinéraires cyclables PC5 et PC15 ». Une proposition pour un tracé schématique a déjà été développée, il y a quelques années, à l'occasion du Plan de Développement Communal (PDC), respectivement dans le cadre de l'étude préparatoire du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la Commune de Nommern.

Afin de faire avancer la planification de la PC24, la commune a élaboré fin 2018 une proposition actualisée pour le tracé de la PC24 sur le territoire de la Commune de Nommern, laquelle proposition a d'ailleurs été annexée au courrier adressé aux ministres de l'Environnement, respectivement du Développement durable et des Infrastructures en date du 7 septembre 2018.

Les responsables communaux proposent de partir du tracé existant de la PC15 « Alzette » à Cruchten et de longer le tracé de la « Schrondweilerbaach », respectivement d'utiliser des chemins existants pour regagner la localité de Schrondweiler. Le tracé peut par la suite suivre le tracé du « Feelser Jangeli » pour rejoindre ensuite la PC5 « Ernztal » existante à Medernach, respectivement continuer vers l'Est pour créer une connexion vers la localité d'Ermsdorf. Un raccordement de la localité de Nommern vers le tracé de la PC24 peut facilement être réalisé en passant exclusivement par des chemins ruraux existants. Cette variante actualisée de tracé a été choisie sur base d'un récent sondage auprès de la plupart des propriétaires concernés le cas échéant et pour éviter des conflits en matière de protection de la nature respectivement de la gestion de l'eau.

Les avantages de la piste cyclable nationale PC24 pour les habitants de la commune et de la région sont manifestes. La piste cyclable permet de créer un accès d'importance régionale vers le réseau ferroviaire à travers la gare de Cruchten. Il s'agit de combler une lacune dans le réseau des pistes cyclables national et de désenclaver le centre-ouest de la région du Müllerthal. Ainsi il sera possible d'établir une connexion directe et attractive vers la piste cyclable le long de l'Ernz Blanche et de rendre accessible la région depuis le réseau ferroviaire. Ceci ne présente non seulement des avantages au niveau des activités de tourisme et de loisirs, mais également au niveau d'alternatives durables pour les trajets quotidiens pour le travail vers la Ville de Luxembourg respectivement la Nordstad. D'ailleurs, le projet s'inscrit dans la stratégie du Parc Naturel du « Mëlldall » en ce qui concerne la promotion d'un tourisme doux. L'offre de prêt régionale du « Rent A Bike Mëlldall », qui est notamment disponible sur le camping Nommerlayen à Nommern, facilite les excursions à bicyclette et la PC24 constituerait un grand atout pour la promotion de cette offre touristique. Aussi est-il envisageable d'installer, en période de vacances d'été, une station « Rent A Bike » supplémentaire à la gare de Cruchten, afin de soutenir ainsi la promotion du tourisme doux.

A préciser que la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois vient d'entamer l'aménagement d'une M-Box sur le site de la gare de Cruchten et ladite infrastructure, créant un atout supplémentaire pour la mobilité douce, devrait donc être opérable sous peu.

Au niveau local, la piste cyclable crée une liaison directe entre les différentes localités de notre commune et peut présenter une alternative pour les parcours quotidiens, notamment en ce qui concerne l'accès vers les infrastructures publiques à Nommern (école, mairie, maison relais), mais surtout pour améliorer l'accès vers la gare de Cruchten depuis les localités de Schrondweiler (2,5 km) et de Nommern (4,5 km), ainsi que depuis des localités des communes voisines de la Vallée de l'Ernz et de Larochette. Alors que la localité de Nommern et le lieu-dit Niederglabach (4 km) ne sont pas directement raccordés à la piste cyclable PC24, ils sont cependant liés à celle-ci via des chemins ruraux et sont donc accessibles avec facilité et en sécurité.

L'idée de projet de la PC24 a déjà fait l'objet de concertations avec la Commune de la Vallée de l'Ernz en ce qui concerne la continuité du tracé vers Medernach et Ermsdorf. La bonne coopération des deux communes démontre d'autant plus l'importance du projet au niveau régional.

Le conseil communal tient à souligner qu'il soutient ce projet avec insistance et pour lui la planification et l'aménagement de la piste cyclable nationale « Feelser Jangeli » (PC24) entre Cruchten et Medernach devraient être suivis avec la plus grande attention des autorités nationales.

La commune de Nommern est d'ores et déjà prête à entamer toutes les démarches afin de réaliser une première phase de la piste cyclable entre Cruchten et Schrondweiler, alors que le collège des bourgmestre et échevins a mené des premières discussions avec la plupart des propriétaires des terrains concernés par cette première partie du tracé.

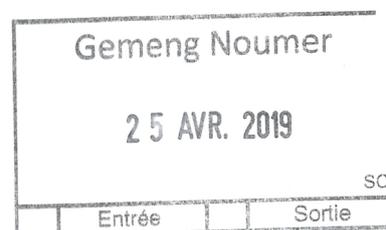
Les responsables communaux restent disponibles pour assister l'État dans les démarches d'acquisition, par le biais d'une participation financière respectivement par une mise à disposition de terrains à échanger par exemple.

## Réponse de la part du Ministre



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Département des travaux publics



Référence :

244662 / 041049 RS - CT

Dossier suivi par :  
Caroline Thill  
caroline.thill@tp.etat.lu  
247-83318

Commune de Nommern  
Monsieur John Mühlen  
Bourgmestre  
31, rue Principale  
L-7465 Nommern

Luxembourg, le **23 AVR. 2019**

**Concerne :** Réalisation d'une piste cyclable entre Cruchten et Medernach

Monsieur le Bourgmestre,

J'accuse bonne réception de votre lettre du 27 mars 2019, relative à l'objet cité en référence, et je vous informe que celle-ci a été transmise à l'Administration des ponts et chaussées pour analyse et avis.

Je ne tarderai pas d'y revenir dès que je serai en possession des rapports afférents.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Ministre de la Mobilité  
et des Travaux publics

Tom Weisgerber  
Premier Conseiller de Gouvernement